



Faymonville, le 17 novembre 2023

Opération de Développement Rural – Aubel
Compte rendu de la CLDR du 16 novembre 2023
Approfondissement des projets

Présences :

Citoyens			
BECKERS Francis	P	HUPPERTS Céline	A
BECKERS Albert	P	KALAVASSIS Isabelle	Démission
BIET Anne-Françoise	A	LOHR Philippe	A
BOVY Nicolas	E	MATHIEU Patrick	P
CALIFICE Jean-Philippe	P	MEECKERS Justine	Démission
DONOLO Rosana	P	PESSER Pierre	A
DUBOIS Jean-Rémy	P	PIRON Jean-Marc	A
EL BOUJALLOUKI Brahim	A	SABATIER Adrien	A
ERNENS Anne	E	STASSEN Béatrice	E
GALOPIN Jean-François	A	STASSEN Jean-Pierre	P
GERON David	P	STEFFENS Brigitte	Démission
GILLIQUET Mickaël	A	TAETER Cynthia	A
GIROUL Chantal	A	WEUSTEN Martine	P
GOUVARS Bernard	E	WILLEM Vincent	Démission
HICK Anne-Françoise	E		
HOUBEN Teddy	A		
¼ communal			
DEBOUNY Frédéric	P	PEREE Kathleen	E
DORTHU Benoît	P	MEURENS Martine	P
LEUTHER Benoît	P	STASSEN Léon	E

Pour la FRW : Sarah Maquet, Rosine Bronlet et Marc Van den Broeck, agents de développement.

Pour le bureau d'études Lacasse-Monfort : Cécile Romand, auteure de programme.

1. ACCUEIL DES PARTICIPANTS

Sarah Maquet et Marc Van Den Broeck reprennent temporairement l'accompagnement de la Commune durant l'absence de leurs collègues Florence et Mathilde. Sarah présente Cécile Romand, auteur de projet du bureau d'études Lacasse-Monfort.

2. DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

- Accueil des membres et validation du compte rendu (du 19/10/2023)
- Présentation des projets par l'auteur
- Questions-réponses
- Approfondissement des différents projets
- Divers

3. VALIDATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la cinquième CLDR est approuvé à l'unanimité. L'ensemble des comptes rendus et les différents documents de travail sont consultables via ce lien : www.aubeljeparticipe.info/pagepriveecldr

4. PRÉSENTATION DES PROJETS PAR L'AUTEUR

L'objectif est de comprendre les projets et de les préciser au maximum pour pouvoir les pré-prioriser lors de la prochaine CLDR (07/12/2023).

Cécile Romand réexplique qu'elle présente les projets proposés en mai, sur base des informations communiquées en mars, avec en plus une estimation d'une fourchette budgétaire pour chaque projet matériel.

Elle présente sa méthode d'exposé : partir du bandeau des fiches, en restant le plus neutre possible, pour les présenter dans l'ordre des objectifs.

Marc précise qu'il est important de décider ce qui est pertinent à garder vis-à-vis des différents projets suggérés par les jeunes (et présentés lors de la cinquième CLDR).

Fourchette budgétaire
< 50 000 €
50 - 200 000 €
200 - 500 000 €
> 500 000 €

4.1. Objectif A - Répondre au défi démographique et à la forte pression foncière sur Aubel, plus particulièrement rencontrée par les jeunes et les aînés, tout en conservant et protégeant notre cadre rural

4.1.1. Création de logements tremplins

Le premier projet concerne la création de logements tremplins, envisagés à bâtir sur la parcelle de l'ancien Bailou. Cette grande parcelle pourrait accueillir plusieurs projets, et elle réexplique l'idée de découpe des différents logements prévus.

Deux bâtiments de 4 appartements chacun sont envisagés. Cécile Romand propose de diminuer le nombre de chambre et d'avoir des logements 1 ou 2 chambres au lieu de 3 chambres (un appartement plus grand pourrait être prévu pour de la colocation). Elle rejoute que s'il s'agit d'un projet mixte, il y aura plus de subside.

La CLDR accepte le nombre de chambres et trouve le projet une très bonne idée vu le besoin sur Aubel.

Questions posées par l'auteur à la CLDR :

1) Ces différents projets seraient-ils à faire, ou non, sur la parcelle du Bailou ?

Réponses/interrogations de la CLDR :

- Il vaudrait mieux diversifier les types de logements afin d'avoir une offre plus large.
- Combien de temps pourrait rester un locataire dans un logement de ce type ? → Réponse : selon le règlement cela peut (ou non) se définir, une charte des modalités d'accès sera à définir par la commune et la CLDR dans un deuxième temps.
- Est-ce des logements à louer ou acheter ? → Réponse : ils sont à louer, selon des modalités éventuelles de rétrocession.
- Pourquoi ne pas faire plus de logements tremplins ? → Réponse : c'est toute la question, la commune a des critères à respecter en termes de forme, de densité et de maison, mais la différence réside au niveau financier : si on fait des logements-tremplins tout est communal, mais dans le cas des logements CLT seulement le terrain l'est. Cela permettrait à la personne qui construit de payer moins cher (car le terrain ne lui appartiendrait pas), et donc lors de la revente le nouvel acquéreur payerait lui aussi moins cher car il ne paie pas le prix du terrain. Marc suggère, pour pouvoir financer différents projets il faudra séparer l'espace de l'ancien Bailou en plusieurs parcelles, afin que l'administration DR puisse comprendre que chaque projet équivaut à une parcelle différente.

2) Les subsides logement ou énergie ont un plafond de 510.000€, donc réaliser un logement mixte (CLT et tremplin) serait possible ?

4.1.2. Mise en place d'un Community Land Trust

Présentation du second projet de construction de bâtiments résidentiels sous forme de CLT. Le projet se mettrait en place avec le premier acheteur, et deux localisations sont envisagées : l'ancien Bailou, et une parcelle au niveau de la rue Saint-Hubert.

La parcelle de CLT appartiendrait au public, il n'y aurait pas d'investissement de voiries à prévoir. Il s'agit donc d'une action (la mise en place des règles et de la fondation du CLT) et non un projet matériel.

Questions de l'auteur :

1) Préférez-vous des logements unifamiliaux ou mitoyens ? → Réponse : la CLDR préfère les logements mitoyens pour éliminer l'unifamilial, et mettre en avant le semi-jointif. (Cela est historiquement présent à Aubel)

2) Préférez-vous la parcelle de l'ancien Bailou ou l'autre parcelle, ou les deux ? → Réponses de la CLDR :

- Le logement tremplin est idéal
- Préférence pour les deux options, afin de maximiser les chances

Questions/interrogations :

- L'échevin se demande quel espace serait proposé au potager collectif avec cette proposition ? → Réponse de l'auteur : en inscrivant un potager collectif dans la proposition de logement, on ne maximiserait pas l'espace logement.
- Benoit Leuther exprime qu'il y a un manque de parking dans la zone de la rue de Battice, donc il souhaiterait aligner les deux logements tremplins pour gagner de la place pour créer ce parking.
- Quel sera le prix de vente de ces maisons ? Est-il possible qu'un même acquéreur potentiel puisse acheter les 3 parcelles ? → Réponse : les conditions prévues sont qu'il faut que l'acquéreur soit non-proprétaire, que ce soit sa première acquisition. Le règlement CLT précis est a créé ensemble.
- À qui reviendront la charge des impétrants ? → Réponse : la commune a réfléchi à une autre option en cas de voiries et d'impétrants trop coûteux : une autre parcelle avec des routes déjà existante, serait envisageable afin de n'avoir aucun investissement au niveau communal ne serait que la création de la fondation.
- Quel serait le cycle de roulement pour les logements CLT ? Comment faire pour laisser la place à des nouveaux propriétaires/locataires ? → Réponse Marc : le concept est neuf et novateur, donc il va attirer un public plus jeune qui va vouloir rester (car projet de vie). Mais ce projet novateur pourra inspirer d'autres initiatives, car c'est une manière de lutter contre l'enchérissement de la propriété.

Précision 1 (Marc) : les gens seraient propriétaires de la maison mais pas du terrain, afin de lutter contre la spéculation. Donc quand ils revendront la maison, ce ne sera sans le prix du terrain, qui lui reste la propriété de la fondation. Ils ne pourront donc pas la revendre leur maison plus chère. Les citoyens réagissent alors en disant qu'il faut vraiment préciser tous les problèmes de maisons, de règlements, de conventions, liés à ce projet.

Précision 2 (Marc) : apports des jeunes : ils sont plus enthousiastes vis-à-vis des logements-tremplins. L'auteur suggère alors d'en prévoir plus, et la CLDR approuve cette proposition.

Choix final : la CLDR décide de garder les deux projets (sur les deux terrains).

4.1.3. Entretien du petit patrimoine par des chantiers collectifs dans chacun des villages – protection et valorisation du bâti ancien

L'objectif serait d'établir une liste communale des bâtiments anciens à suivre et à préserver lors des projets d'urbanisme.

L'auteur suggère de créer un GT Patrimoine avec l'aide de ASBL Qualité Village Saint-Jean-Sart. Le GT Patrimoine être le porteur sur le thème du petit patrimoine. L'auteur demande alors s'il serait mieux de faire ou une deux fiches pour ces deux projets, ce à quoi la CLDR répond qu'il serait préférable de faire un mix (dans l'intitulé également).

Questions de la CLDR :

- Dans quelle mesure un GT (comme Qualité Village) pourrait intervenir ? → Réponse : l'idée serait de créer un Qualité Village « bis » à Aubel et La Clouse, et pendant sa mise en place la CLDR et le GT interviendraient pour faire le lien. La CLDR doit approuver le GT Patrimoine, il y a donc toujours ce lien et cet encadrement de la CLDR pour les différents GTs.

4.2. Objectif A + Objectif U - Renforcer la convivialité et la solidarité au sein de nos villages pour susciter l'attachement et l'implication de chacun à son lieu de vie

4.2.1. Restauration et remise en valeur de la locomotive

L'idée serait d'aménager un espace de 1800m² au niveau de la locomotive située à Aubel, englobant l'espace RAVel jusqu'à la place de la Victoire comprise.

L'auteur précise que tout cet espace public pourrait être réorganisé avec un périmètre plus grand, qu'on appellerait « espace de convivialité » et qui répondrait à l'objectif patrimoine et à celui de convivialité. Cela permettrait de maximiser l'investissement de la commune par rapport au projet tout en étant transversal. Cécile imagine restructurer la Place de la Victoire, en créant un espace patrimoine autour de cette locomotive, et le reste de l'espace serait dédié au « loisir ».

Questions de l'auteur :

- Y a-t-il d'autres éléments à prendre en compte ?
- Est-ce la commune qui a la maîtrise sur ce territoire ? → L'Échevin pense que c'est un espace communal, mais il n'est pas certain, il va vérifier.

Remarques de la CLDR :

- L'office du Tourisme avait identifié ce lieu pour y placer de grandes lettres, à destination des photos des touristes. Cet espace comprend la zone autour du kiosque et la zone vers le terrain de tennis.
- La CLDR mentionne également la zone HoReCa située près de la Place de la Victoire, dont une terrasse très fréquentée durant la saison estivale. Les membres trouvent donc que cet espace est déjà bien occupé.
- L'auteur demande alors si le périmètre est trop grand, et l'Échevin propose d'intégrer la terrasse HoReCa dans le territoire. Cécile réagit en demandant s'il s'agit (ou non) de la maîtrise communale, afin de pouvoir rapidement créer un GT (si le projet se trouve en lot 1) et approfondir. Elle précise que les fonctions seront présentes mais pas forcément aux endroits prévus sur la fiche actuelle.

Précision 1 (Marc) : si le terrain appartient à la Région Wallonne, ça ne posera pas problème, mais ce sera plus long.

Précision 2 (Échevin) : un projet communal en cours (Place de la Victoire) prévoit d'élargir la voirie dans le virage pour les camions.

4.3. Objectif U - Renforcer la convivialité et la solidarité au sein de nos villages pour susciter l'attachement et l'implication de chacun à son lieu de vie

4.3.1. Création d'espaces sportifs et récréatifs à Aubel

Ces espaces sont une demande importante des citoyens et des jeunes, qui souhaitent également d'autres espaces plus récréatifs (comme un parcours santé). L'auteur précise : il y a une distinction entre les espaces sportifs qui eux ne reçoivent pas de subsides en DR, mais puisque la demande a été exprimée, une fiche sportive a tout de même été créée. Elle précise qu'à Aubel, il y a déjà plusieurs infrastructures sportives (halls, terrain, etc.). Elle leur conseille alors, en tant qu'auteur, de ne pas prioriser ce projet, mais de le garder quand même.

4.3.2. Création d'espaces de convivialité extérieurs à Aubel

Il n'y a pas encore d'idées spécifiques d'aménagement de ces espaces pour l'instant. La fiche-projet devient alors intermédiaire, c'est-à-dire pas à prioriser mais qui nécessite tout de même de s'y pencher.

4.3.3. Création d'espaces de convivialité extérieurs à La Clouse

Puisqu'il n'y a pas de localisation précise (pas de parcelles communales), il y a eu une proposition de rendre la cour de l'école accessible à tous. Donc une fiche « traversée de village » est proposée pour le futur en la fusionnant avec les abords d'arrêt de bus.

4.3.4. Création d'espaces de convivialité extérieurs à Saint-Jean-Sart

Puisqu'il n'y a pas de localisation précise prévue, et que certains endroits sont méconnus ou difficilement accessibles, la CLDR suggère de garder cette fiche-projet pour le futur. Dans un premier temps, il vaudrait mieux communiquer sur l'existence des endroits déjà présents.

Suggestion de la CLDR : proposer à la jeunesse de modifier l'espace de parking devant sa salle, pour y créer une salle de village. La salle n'est aujourd'hui pas maitrise communal.

4.3.5. Création d'espaces de convivialité extérieurs au niveau des espaces barbecue

L'auteur demande à la CLDR si ces espaces, présents dans chaque village, sont présents pour les touristes ou les Aubelois. La réponse est que ces espaces s'adressent principalement aux Aubelois. Un citoyen formule le manque d'un espace barbecue dans le centre d'Aubel, et l'auteur précise que c'est prévu dans le projet-locomotive. Elle demande enfin s'il faudrait prévoir un espace supplémentaire localisé à Aubel prévu à cet effet, et la CLDR suggère d'en prévoir un dans le centre, près de la parcelle du Bailou.

4.3.6. Création d'un potager communautaire dans le centre d'Aubel

Le but de ce projet (immatériel) est de cultiver et distribuer des légumes. 3 propositions de localisation sont abordées : la « prairie du cheval » (rue de Battice), le potager du presbytère, et la pâture en face de l'école libre. Le premier est déconseillé par la CLDR car le Conseil Communal prévoit d'en faire un parking dans un plan stratégique orientation locale (risque d'incohérence), le second pourrait convenir car il possède déjà un potager et un abri (suggestion d'y implanter le potager et de créer une communauté reliée), et le troisième est certes un terrain stratégique car il est l'entrée d'une ZACC à activé mais il n'est pas communal.

4.3.7. Création d'un local pour les jeunes

Projet d'intention par une partie des jeunes, mais il n'y a ni porteur ni localisation à ce stade. La CLDR suggère de parler d'« espace pour jeunes » plutôt que de « local » et de bâtir un abri extérieur, où les jeunes pourraient se rejoindre. Lors du Blocus la Bibliothèque pourrait être ouvert à cet effet.

À ce stade, les jeunes ne semblent pas encore réellement investis, mais la demande est forte donc la fiche n'est pas retirée.

4.3.8. Coordination de l'occupation des lieux de rencontre – Ajout d'un listing de services ou autre dans un feuillet du bulletin communal

L'auteur suggère de mettre en Lot 0 le projet de coordination de l'occupation des lieux de rencontre car il y a déjà une personne chargée de gérer les halls et écoles à louer (non privés).

L'auteur suggère également d'enlever le projet « Ajout d'un listing ... » car tout est déjà présent sur le site communal, donc il n'est pas nécessaire d'en faire un projet.

4.3.9. Implication des Aubelois dans l'accueil des nouveaux habitants

L'auteur trouve que la fiche-projet est légère, mais propose de garder cette fiche tout de même intéressante. L'idée serait de faire visiter le village aux nouveaux habitants. Mais la CLDR se questionne quant à la personne chargée de cette tâche, et un membre lance l'idée du « greater », soit un citoyen de référence chargé de faire visiter le cadre de vie aux personnes extérieures pour leur faire découvrir.

4.3.10. Mise en place d'activités intergénérationnelles

L'auteur suggère de garder cette fiche-projet qui regorge d'idées.

4.4. Objectif B - Soutenir et orienter nos entrepreneurs actuels et futurs pour qu'ils maintiennent la dynamique commerciale et entrepreneuriale forte de notre commune, l'ancrage local et l'identité territoriale spécifique

4.4.1. Aménagement d'un atelier rural

Projet d'intention dont l'objectif est d'acquérir une parcelle dans une des deux zones d'activité économique mixte pour y créer un bâtiment d'atelier rural destiné à des entrepreneurs qui se lancent ou désireux de se réorienter, qui pourraient tester leur activité dans ce local avant d'acheter un endroit de travail. Cela leur permettrait aussi d'obtenir un subside, ce qui en fait un projet d'opportunité économique.

La CLDR décide de garder ce projet.

4.4.2. Acquisition de terrain agricole pour mettre en place la diversification, la coopération entre citoyens et agriculteurs et l'innovation

L'auteur pose plusieurs questions à la CLDR : comment orienter cette fiche ? Pour diversifier quel type de culture ? Pour créer une coopération ou un lien entre un agriculteur qui souhaiterait tester un fonctionnement coopératif et des citoyens ?

Cette fiche est stratégiquement très importante, car pour la validation du PCDR une fiche agriculture est très importante. Mais la commune est propriétaire de très peu de parcelles agricoles.

Marc, qui trouve le projet encore flou, demande à la CLDR si elle a déjà pris contact avec une coopérative comme Terre en vue, qui aide des entrepreneurs agricoles à agrandir leurs fermes pour être viables financièrement. L'auteur insiste alors sur l'importance d'avoir un projet concret concernant l'agriculture. Un citoyen propose alors l'idée de planter un verger aux tiges conservatoires, qui serait d'intérêt communal, et qui pourrait susciter l'aide du DR. L'auteur précise qu'il est nécessaire de bien définir les choses et les termes.

Une autre idée suggérée par la CLDR serait de tester un nouveau fruit résistant au changement climatique dans la siroperie ou cidrerie.

Cette fiche reste à préciser.

4.4.3. Création d'une aire d'accueil pour camping-cars près du centre d'Aubel

L'auteur aborde les 2 localisations potentielles (parking derrière l'espace Culture et l'autre proche de la maison de repos la KAN)) et la CLDR décide d'inclure les deux dans le projet.

4.4.4. Mise en place d'un événement annuel pour stimuler les futurs entrepreneurs et les nouvelles initiatives

Marc demande si cet événement serait (ou non) ouvert à tous. La CLDR suggère que ce soit destiné aux entrepreneurs uniquement, pour qu'ils puissent ensemble réfléchir aux pistes d'amélioration et de communication.

4.4.5. Sensibilisation des citoyens au monde agricole et aux synergies existantes tout en favorisant le réseautage entre citoyens et agriculteurs – Encouragement du multilinguisme

La sensibilisation est déjà faite au niveau supra communal, car c'est le rôle du GAL Pays de Herve. Cette fiche est donc stratégique mais elle est déjà menée. L'auteur suggère alors de la mettre en Lot 0 ou de la garder et participer au travail des intercommunales. Marc suggère qu'une des actions du GAL pourrait être mise en œuvre à Aubel et faire l'objet d'une fiche. L'auteur répond que l'enjeu n'est pas uniquement agricole, car cela est immatériel et que le DR n'apportera alors pas de fonds. La CLDR n'a pas d'idées sur des actions que la commune d'Aubel pourrait mener de plus au niveau local, car la plupart d'entre elles sont déjà prises ou réalisées par d'autres entités. La commune n'a donc pas beaucoup d'emprise sur l'agriculture.

L'auteur suggère donc de mettre cette fiche en Lot 0, mais elle réfléchirait à un discours à tenir quant au fait qu'il n'y a pas de prise sur l'agriculture.

Quant à la fiche d'encouragement du multilinguisme, l'auteur demande des précisions (pour qui ? par qui ? qui est le porteur ?). La CLDR répond que les commerçants ont besoin de parler les langues en raison du tourisme, et qu'il est donc nécessaire d'encourager les jeunes à apprendre les langues. Modalités d'actions proposées : réorganiser des cours de néerlandais en soirée dans des locaux communaux, tables de conversation.

4.4.6. Création, optimisation et valorisation des points d'intérêts des balades d'Aubel

Le GT sentier va se mettre en place.

4.5. Objectif E – Améliorer des déplacements dans et vers nos villages

4.5.1. Création de liaisons cyclo-piétonnes à vocation intercommunale

Le RAVel est déjà présent. Un projet de liaison vers l'ouest et un second vers le sud-est ont été déposés, des études ont été faites. Il faudrait attendre que le PCDR de Dalhem soit validé pour pouvoir faire des liaisons ensembles et recevoir plus de subsides.

4.5.2. Création de voies lentes au sein des villages

Les idées de créer des pistes cyclo-piétonnes au sein d'Aubel, identifier des sentiers à disparaître pour les réhabiliter. Puisque ce sont des projets de mobilité quotidienne, un travail sur carte est nécessaire par le GT sentier.

Les GTs sont intéressants de ce point de vue afin d'identifier où sont les problèmes de mobilité « fins ». Les jeunes ont insisté sur l'importance pour ces chemins d'être accessibles aux vélos de manière confortable. La CLDR décide d'intégrer les réflexions des jeunes dans le projet.

4.5.3. Aménagement de la L38 et de ses abords

Les abords de RAVel sont éligibles pour le subside de BiodiverCité. Un entretien annuel est requis, et la CLDR propose alors l'idée d'instaurer une journée conviviale d'entretien RAVel.

4.5.4. Aménagement des abords des arrêts de bus à La Clouse

Un membre fait remarquer qu'un arrêt de bus, qui ne se trouve pas dans le village, ne possède pas d'espace sécurisé pour les enfants/jeunes.

La CLDR suggère alors de garder les deux fiches (4.5.4. + 4.5.5.) en les fusionnant et en aménageant des arrêts de bus dans les hameaux. Elle insiste également pour que le TEC fasse un quai à l'arrêt problématique.

4.5.5. Aménagement des abords des arrêts de bus à Saint-Jean-Sart

La CLDR décide de ne faire qu'une seule et même fiche pour les villages de La Clouse et Saint-Jean-Sart.

4.5.6. Sensibilisation, par les habitants, des usagers de la voirie en visant à améliorer les comportements

L'idée démarre du problème de stationnement dans le centre d'Aubel. Mais puisqu'il n'y a pas de DR pertinent lié à cette fiche, les membres décident à l'unanimité de la retirer.

4.5.7. Campagne de communication en faveur du vélo électrique

Le projet est déjà en cours et des parking et bornes de recharge existent déjà. La CLDR mentionne la volonté de laisser un parking vélos électriques fermé (similaire à celui de Battice).

Dans l'intitulé de la fiche le mot « électrique » est supprimé afin de permettre des actions de sensibilisation envers le vélo pour tous.

4.6. Objectif L - Protéger et valoriser nos ressources naturelles et notre bocage tout en favorisant des initiatives en matière d'économie et de production d'énergie

4.6.1. Valorisation des déchets de haies en plaquettes de chauffage et Création d'un réseau de chaleur dans le cadre d'un projet logement

La CLDR et l'auteur suggèrent de séparer les deux idées. Le projet de valorisation des déchets de haie leur semble toutefois compliqué car les haies sont très basses et peu épaisses (spécificité des haies de la région), donc le rendement ne sera pas optimal. L'Échevin suggère dès lors d'enlever ce projet. Une étude sur le sujet à été menée par le GAL.

4.6.2. Production d'électricité au niveau local via un projet de biométhanisation

Projet d'intention qui semble lié aux déchets de l'abattoir communal, mais qui n'a pas d'éléments concrets pour l'instant. Marc mentionne la remarque d'un échevin disant qu'à Aubel des biométhaniseurs ont un camion de digestas à envoyer en Flandre, donc ils y perdent dans le transport jusque-là. Avec un tel projet, ils pourraient économiser sur le coût du transport, et sont donc très preneurs. Néanmoins, pour que ce soit accepté en DR, il faut que ce projet soit réalisé dans des bâtiments communaux. C'est pour cette raison que l'échevin estime qu'il serait préférable de laisser ce projet en objectif à réaliser à long terme.

4.6.3. Actions de sensibilisations et de mobilisation par et pour les citoyens aubelois aux questions de l'environnement et au climat

L'auteur ajoute simplement que le GT Nature (déjà existant) centralise toutes les idées et propose des projets pour le DR. Elle ajoute qu'il serait cohérent que Natagora soit le porteur de ce projet (avec leur accord).

4.6.4. Recensement des zones de biodiversité et des sites d'intérêt biologique

La Région Wallonne prévoit de changer la loi sur la nature pour mettre en place le réseau écologique, donc un appel à projet sera (probablement) lancé.

L'auteur demande s'il faut laisser les deux fiches (4.6.3. et 4.6.4.) séparées ou non, et l'échevin suggère de le faire car la fiche relative aux actions de sensibilisations et de mobilisation est plus riche.

4.6.5. Développement et entretien du bocage par les agriculteurs, les Citoyens et la Commune

- LOT 0 : Participation à la création du parc paysager
- LOT 1 : « actions en faveur du bocage » avec un portage et un financement du projet par le parc paysager

Questions et remarques subsidiaires :

- Il existe des points d'intérêt et des localisations pour les espaces barbecue, pour des terrains, mais il existe aussi sur la commune d'Aubel des zones de loisir (reprises au cadastre) : que compte-t-on y développer ? → Réponse à propos des zones de loisir existantes mais non exploitées : certaines zones de loisir sont mal placées, d'autres ne sont pas propices à ces projets, d'autres sont déjà urbanisées, etc. Le plan de secteur autorise néanmoins à réfléchir, car ce n'est pas parce qu'il existe une zone qu'on doit nécessairement en faire une zone de loisir.
- Programmer rapidement une réunion avec le GT Biodiversité pour avancer sur le dossier et lancer les procédures d'acquisition (en vue du marché public pour les subsides).

Récapitulatif :

- 20 FP Matérielles
- 15 FP Immatérielles

Objectifs de développement	Objectifs opérationnels	
Objectif A Répondre au défi démographique et à la forte pression foncière sur Aubel, plus particulièrement rencontrée par les jeunes et les aînés, tout en conservant et protégeant notre cadre rural	✓ Aménager notre territoire et répondre à nos besoins en logements tout en conservant notre caractère rural ✓ Protéger et valoriser notre patrimoine bâti et notre petit patrimoine	✓ 2 M ✓ 1M + 2 IM
Objectif U Renforcer la convivialité et la solidarité au sein de nos villages pour susciter l'attachement et l'implication de chacun à son lieu de vie	✓ Créer des liens via la mise en place d'espaces de convivialité et de lieux de rencontre ✓ Maintenir de la cohésion sociale, notamment entre les générations et entre les nouveaux et anciens habitants et offrir des services diversifiés répondant aux besoins de tous les Aubelois ✓ Améliorer la communication pour stimuler les échanges et le partage d'information concernant la vie dans la commune	✓ 5 M + 1 IM ✓ 3 M + 2 IM ✓ 1 IM

Objectifs de développement	Objectifs opérationnels	
Objectif B Soutenir et orienter nos entrepreneurs actuels et futurs pour qu'ils maintiennent la dynamique commerciale et entrepreneuriale forte de notre commune, l'ancrage local et l'identité territoriale spécifique	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir l'identité commerciale et entrepreneuriale forte, locale et spécifique à Aubel ✓ <i>Soutenir le maintien et/ou la reprise des exploitations agricoles, les initiatives de circuits courts et les produits du terroir</i> → Soutenir l'accès à la terre et la diversification des exploitations agricoles avec l'aide des citoyens ✓ Renforcer les infrastructures et la promotion touristique 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 M + 2 IM ✓ 1 M + 1 IM ✓ 1 M + 1 IM
Objectif E Améliorer les déplacements dans et vers nos villages	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer un réseau de mobilité active quotidienne et de loisir, sécurisé et confortable, multimodal et connecté aux infrastructures communales et voisines ✓ <i>Développer et promouvoir des alternatives collectives à la voiture individuelle</i> → Développer et promouvoir des alternatives à la voiture individuelle ✓ Identifier et agir sur les points noirs en termes de sécurité routière à travers la création d'équipements sécuritaires et la sensibilisation des usagers → Objectif retiré 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 M + 1 IM ✓ 3 M + 1 IM
Objectif L Protéger et valoriser nos ressources naturelles et notre bocage tout en favorisant des initiatives en matière d'économie et de production d'énergie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Préserver la biodiversité, renforcer le maillage écologique et veiller à la propreté de nos espaces naturels ✓ Protéger et valoriser notre bocage et notre paysage ✓ <i>Poursuivre le travail initié par la Commune via son plan POLLEC. Informer et accompagner les citoyens et les entreprises dans leurs projets d'économie ou de production d'énergie</i> → Soutenir les projets de production d'énergie à partir des ressources locales 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2 IM ✓ 1 IM ✓ 2 M

SUITES

Les dates des prochaines CLDR sont fixées.

- **CLDR 7 - MERCREDI 13 DECEMBRE – PRIORISATION DE PROJETS :**
 - Explication de la priorisation individuelle et des consignes à prendre en compte. Les membres ne pouvant assister à la réunion pourront exprimer leur choix de manière électronique.
 - Chaque membre disposera d'une minute pour convaincre les participants de voter pour le projet qui leur tient à cœur
- **CLDR 8 – DATE A FIXER DEBUT 2024:**
 - Résultats de la priorisation et programme d'approfondissement pour les fiches prioritaires

Un formulaire est remis aux participants afin de déterminer le jour de réunion qui conviendrait au plus grand nombre. Sans surprise, aucune proposition ne convient à tous. Les jours les plus favorables restent toutefois le jeudi ou le mercredi. Ils confirment par contre que débiter les réunions à 19h30 leur convient.

Pour la Fondation Rurale de Wallonie

Sarah Maquet, Rosine Bronlet et Marc Van Den Broeck